



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 16 novembre 2022

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
56	62

Date de convocation

10 novembre 2022

Petite enfance – Convention de mise à disposition de bâtiments à l'Association Planète Môme

**N° de la délibération
2022-717**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 16 novembre 2022 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Xavier AUBERT, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, MM. Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, Amandine GARNIER, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, M. Régis REYNAUD, Mme Ingrid RICHIOUD, MM. Charles Henri RIMBERT, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, MM. Pascal SEIGNOVERT, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représenté par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), Mme Mélanie DONGEY, M. Pierre GUICHARD, M. Fabrice LORIOT, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, M. Vincent ROBIN, Mme Michelle SAUZET, Mme Anne SCHMITT, Mme Michèle VICTORY.

Les crèches gérées par Planète Môme, définies d'intérêt communautaire bénéficient d'un conventionnement depuis 2005. La mise à disposition des locaux à l'association Planète Môme ne faisait pas l'objet d'une convention spécifique et était intégrée dans la convention globale qui lie l'association et ARCHE Agglo.

Il est proposé d'établir une convention spécifique de mise à disposition gratuite des locaux pour la période 2023-2026, même période que la convention de partenariat et de financement. Les bâtiments concernés sont :

- ✓ Bâtiment 7 rue Cadet à Tournon sur Rhône de 306 m2 avec jardin de 327.90 m2
- ✓ Bâtiment rue des Luettes à Tournon sur Rhône (sans espace extérieur) d'une surface de 247 m2

Cette convention définit :

- ✓ les engagements classiques de l'association (assurance, usage exclusif des locaux pour les activités des EAJE,
- ✓ les engagements d'ARCHE Agglo de mise à disposition à titre gracieux
- ✓ les travaux qui incombent à ARCHE Agglo et ceux qui incombent à l'Association Planète Môme sont notifiés en annexe.

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques modifié par la LOI n°2022-217 du 21 février 2022 – art 165 ;

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2017-295 du 20 décembre 2017 définissant l'intérêt communautaire ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° n°07-2021-10-28-0006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant la compétence statutaire « action sociale » d'intérêt communautaire ;

Considérant que, dans le cadre de cette compétence, sont d'intérêts communautaires en matière d'enfance et de famille, le soutien technique et financier et/ou gestion des équipements existants destinés à l'accueil de la petite enfance et notamment Planète Môme Centre et Planète Môme Sud à Tournon-sur-Rhône ;

Considérant le projet de convention de mise à disposition de bâtiments avec l'Association Planète Môme ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Petite enfance du 20 octobre 2022 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau du 3 novembre 2022 ;

Après en avoir délibéré à :

- 62 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de bâtiments avec l'Association Planète Môme pour la période 2023-2026 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 16 novembre 2022.